



Victor POT
Représentant syndical local
SPS-CEA – Maison d'arrêt de Dijon
victor.pot39100@gmail.com
Tél. : 06 73 54 40 31

LETTRE OUVERTE

Dijon, le 16 septembre 2026.

À l'attention des autorités administratives, judiciaires et pénitentiaires

Objet : Alerte sur la surpopulation et ses conséquences à la Maison d'arrêt de Dijon

Mesdames, Messieurs,

Le SPS-CEA de la Maison d'arrêt de Dijon souhaite, par cette lettre ouverte, attirer officiellement votre attention sur la situation particulièrement préoccupante que connaît aujourd'hui notre établissement.

Depuis plusieurs mois, la surpopulation pénale pèse de plus en plus lourdement sur son fonctionnement, sur les conditions de détention, mais également sur les conditions de travail et la sécurité des personnels.

À ce jour, 61 cellules du quartier hommes accueillent trois personnes détenues.

Ce chiffre, à lui seul, permet de mesurer le niveau de saturation auquel nous sommes confrontés. Derrière les chiffres, il y a surtout une réalité quotidienne.

Pour les personnels de surveillance, cette surpopulation se traduit par une détention de plus en plus difficile à gérer : refus de réintégrer, rixes, violences en cellule et interventions se multiplient dans un contexte déjà marqué par le manque d'effectifs et la fatigue des personnels.

Cette pression ne s'arrête pas aux portes de la détention. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation doivent assurer le suivi d'un nombre toujours plus important de personnes détenues. Les personnels de santé doivent, eux aussi, répondre aux besoins d'une population carcérale toujours plus nombreuse.

La surpopulation n'est donc plus seulement une question de capacité d'hébergement. Elle affecte aujourd'hui l'ensemble du fonctionnement de la Maison d'arrêt de Dijon.

Les incidents auxquels les personnels doivent faire face sont désormais réguliers et certaines journées montrent à quel point la situation peut rapidement devenir explosive. À titre d'illustration, nous joignons à cette lettre ouverte notre tract « *Jusqu'où faudra-t-il aller ?* », relatif aux événements du 12 septembre 2026. Il témoigne concrètement des difficultés rencontrées sur le terrain.

Notre démarche n'est pas de contester la prise en charge des personnes placées sous main de justice. Elle consiste à alerter avant qu'un événement plus grave ne survienne.

Une détention digne et sécurisée ne peut durablement fonctionner avec un niveau de surpopulation aussi important sans que les capacités réelles de l'établissement, les effectifs disponibles et les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions soient pris en considération.

Nous refusons que cette situation devienne la norme.

C'est pourquoi le SPS-CEA interpelle aujourd'hui l'ensemble des autorités concernées et demande que toutes les possibilités permettant de réduire la pression exercée sur la Maison d'arrêt de Dijon soient examinées, notamment en matière d'orientation et de transferts des personnes détenues, dans le respect des compétences de chacun.

Nous demandons également que les conséquences de cette surpopulation sur la sécurité, les effectifs et les conditions de travail de l'ensemble des personnels soient pleinement prises en compte.

61 cellules occupées par trois personnes détenues ne doivent pas devenir un chiffre auquel on finit par s'habituer.

Derrière ces chiffres, il y a des personnes détenues. Mais il y a également des femmes et des hommes qui, chaque jour, assurent leur prise en charge et la sécurité de l'établissement dans des conditions de plus en plus difficiles.

Nous attendons désormais des autorités saisies qu'elles nous indiquent les mesures susceptibles d'être envisagées, dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi que les suites qu'elles entendent donner à cette alerte.

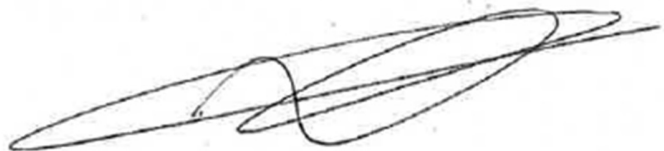
Le SPS-CEA reste naturellement disponible pour tout échange permettant d'exposer plus précisément la réalité vécue quotidiennement à la Maison d'arrêt de Dijon.

Dans l'attente de vos réponses,

Victor POT

Représentant syndical local

SPS-CEA – Maison d'arrêt de Dijon



Pièce jointe : Tract SPS-CEA « Jusqu'où faudra-t-il aller ? » — 14 septembre 2026.